COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE 6 JUIL. 1993
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: 2003041 / Dossier 581

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : ANALYSE ET SYNTHESE DES SYSTEMES DE FORMATION
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 983135U36C1

Etablissement : INSTIT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE C.E.R.I.A
AV. EMILE GRYZON,1
1070 ANDERLECHT

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

   PROVINCIAL ET COMMUNAL

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   Dénomination : INSTITUT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
   Adresse : Av. Emile Gryzon 1 à 1070 ANDERLECHT
   n° matricule : 2.003041
   n° de téléphone : 02/526.75.40

2. Intitulé de l'unité de formation :

   Code :

   (Ed4) ANALYSE ET SYNTHESE DES SYSTEMES DE FORMATION

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n° 2 de 2 pages

5. Classement de l'unité de formation

   Enseignement supérieur de type court :

   catégorie : PEDAGOGIQUE

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

   Repris en annexe n° 3 de 1 page

7. Programmes de (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes (50 min.)
- Méthodologie de l'élaboration de plans et programmes de formation à la sécurité, la santé et l'environnement	CT (Méth. sp.)	36
- Méthodologie de l'évaluation des systèmes de formation à la sécurité, la santé et l'environnement	CT (Méth. sp.)	20
2. Part d'autonomie		0
	Total des périodes.....	56

11. Date de la proposition du P.O. : 02. VI. 1993

Signature du :
Représentant du P.O. subventionné

Au nom de la députation permanente :
Le chef de service,

U. DE STERCKE

Transmis par le réseau

le : 02. VI. 1993.

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

avis favorable, mais voir annexe

Date : 13 -06- 1993 Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision

Date : 05 JUIL. 1993 Signature :

J. MEUNIER

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

U.F. : ANALYSE ET SYNTHESE DES SYSTEMES DE FORMATION

56 périodes

A. Principales finalités :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités spécifiques :

1° Rendre les étudiants capables de planifier une action éducative adaptée aux besoins d'une institution ou d'un public-cible.

2° Amener les étudiants à être capables d'effectuer une analyse-critique d'un système de formation, l'audit d'une formation à la sécurité, la santé et/ou l'environnement.

ANNEXE 2

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

U.F. : ANALYSE ET SYNTHESE DES SYSTEMES DE FORMATION

56 périodes

Pour être admis en tant qu'étudiant régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit avoir suivi avec succès les unités de formation suivantes :

- Principes de base de l'éducation à la sécurité, la santé et l'environnement (Ed1);

et

- Pratique de la communication appliquée aux domaines de la sécurité, la santé et l'environnement (Ed2).

Il aura donc prouvé qu'il est capable de :

1.1. montrer l'importance d'une action éducative conjointe à la sécurité, la santé et l'environnement;

1.2. déterminer les apports possibles et les limites d'une action éducative dans un contexte socio-professionnel donné;

1.3. critiquer une action éducative en tenant compte de critères tels que l'adaptation de l'action au public-cible, le respect des grands principes de la psychologie de l'apprentissage et du changement;

1.4. étant donné un besoin en formation dans le domaine de la sécurité, la santé et l'environnement, construire une action éducative cohérente, adaptée à un public bien défini, en précisant les objectifs, le contenu, la méthodologie à utiliser;

2.1. décrire le fonctionnement et la complexité, tant linguistique que psychologique, de l'acte de communication;

2.2. détecter les points du cheminement communicatif où se produisent les parasites, les interférences, les blocages;

2.3. mesurer sa propre compétence verbale et d'évaluer ses points faibles et ses points forts sur base des capacités suivantes :
- clarifier ses objectifs;
- "accrocher" l'écoute;
- maintenir et relancer l'écoute;
- susciter et évaluer le retour d'écoute;

2.4. analyser un débat à l'aide d'un tableau d'analyse en mettant en évidence le rôle de chacun;

2.5. organiser et animer une réunion en tant que Chef de sécurité ou Conseiller en environnement;

2.6 étant donné un problème de sécurité ou d'environnement pouvant donner lieu à des conflits, élaborer :

- un plan de négociation;

- des compromis tenant compte des positions de chacun.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

U.F. : ANALYSE ET SYNTHESE DES SYSTEMES DE FORMATION

56 périodes

Il n'y a pas de recommandation particulière pour la constitution des groupes.

Toutefois, pour les cours classés méthodologie spéciale, il faut cependant éviter de dépasser 20 étudiants par groupe.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE COURS

U.F. : ANALYSE ET SYNTHESE DES SYSTEMES DE FORMATION

56 périodes

A. METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DE PLANS ET PROGRAMMES DE FORMATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT — CT (M. SP.) 36 périodes

Séminaire de planification d'actions éducatives dans le domaine de la sécurité, la santé et/ou l'environnement.

Travail en atelier en liaison avec les stages et le travail de fin d'études.

SAVOIR-FAIRE

A l'issue de ce cours, l'étudiant aura acquis la capacité suivante : planifier une intervention éducative adaptée aux besoins d'une institution ou d'un public-cible.

SAVOIRS

Pour atteindre cette capacité, les étudiants devront maîtriser les savoirs suivants qui constituent la synthèse des données méthodologiques :

- analyse des besoins;
- formulation d'objectifs;
- définition des ressources;
- méthodes de formation.

B. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION DES SYSTEMES DE FORMATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT — CT (M. Sp.) 20 périodes

Ce cours de synthèse sera essentiellement pratique.

A partir de l'analyse-critique de plans et systèmes de formation, mise en évidence de la méthodologie de l'audit.

SAVOIR-FAIRE

A l'issue de ce cours, les étudiants seront capables d'effectuer l'audit d'un plan ou système de formation en éducation à la santé, la sécurité et/ou l'environnement.

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

U.F. : ANALYSE ET SYNTHESE DES SYSTEMES DE FORMATION

56 périodes

L'évaluation portera sur deux aspects :

1° Etant donné un problème dans le domaine de la sécurité, la santé et/ou l'environnement, l'étudiant devra être capable d'élaborer une action éducative adaptée aux besoins d'une institution ou d'un public-cible dans laquelle il prouve qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées par ailleurs.

2° Etant donné un système de formation, l'étudiant devra être capable d'en effectuer l'audit pour lequel il prouve qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées par ailleurs.

ANNEXE 6

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

U.F. : ANALYSE ET SYNTHESE DES SYSTEMES DE FORMATION

56 périodes

A. METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DE PLANS ET PROGRAMMES DE FORMATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT — CT (M. SP.) 36 périodes

Professeur

B. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION DES SYSTEMES DE FORMATION A LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT — CT (M. Sp.) 20 périodes

Expert devra posséder :

- un titre de l'enseignement supérieur universitaire en rapport avec les sciences psychologiques et pédagogiques;

OU

- un titre de gradué en éducation à la santé, la sécurité et l'environnement ou Chef de sécurité de niveau 1 ou éco-conseiller;

ET

apporter la preuve d'une expérience d'au moins un an dans le domaine de l'audit en éducation à la santé, la sécurité et/ou l'environnement.

Annexe :
ANALYSE ET SYNTHESE DES SYSTEMES DE FORMATION
INSTITUT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
Avenue Emile Gryson, 1
1070 BRUXELLES
Code:98 31 35 U 36 C1
dossier 581 U

Remarque:
Il est dommage que le dossier 8ter , de la section n'accompagne ce dossier de l'unité, la codification en aurait été facilitée, en fonction de la lettre qui l'accompagne je considère cette unité comme la dernière de la série, la quinzième si je compte bien , d'où le 35 final : 983135.

Annexe 2:
les connaissances préalables signalent que l'étudiant devra avoir suivi des unités de formation qui ne figurent pas dans la série qui m'est soumise et que je ne vois pas figurer dans les dossiers déjà répertoriés : comment les étudiants pourront-ils en avoir acquis les compétences?

Annexe 5:
indiquer les conditions de réussite, le 1° pouvant être complété par ... d'un public-cible dans laquelle il prouve qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées par ailleurs.
idem pour le 2°.

Louise GOTOVITCH

13 -06- 1995